



MUNICIPALITÉ

**PREAVIS N° 12/2016
AU CONSEIL COMMUNAL DE MIES**

**Demande de modification parcellaire et déplacement de la route des Châtillons
(parcelles 384 et 147) aux fins de la création de 15 places de stationnement en
bordure de la RC1 – Route Suisse**

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Préambule

La situation actuelle pour les usagers de la route dans la zone située côté est de la route des Châtillons n'est pas satisfaisante tant en ce qui concerne le stationnement à proximité de la plage que le cheminement des piétons aux abords des parcelles Nos. 181 et 442 (route des Châtillons 20 et 18 respectivement) :

- Le manque chronique de places de stationnement à proximité de la plage de Mies, très fréquentée en période estivale, conduit à des situations souvent critiques en matière de sécurité pour tous les usagers de la route. Les services de Gendarmerie et de Police intercommunale nous signalent régulièrement des problèmes et appellent à prendre des mesures pour régulariser cette situation.
- Le cheminement piétonnier est confronté à des conflits à proximité de la résidence de l'Ambassadrice des États-Unis d'Amérique auprès des Nations Unies, soit des obstacles gênants ainsi que des contrôles occasionnels de personnes par les services de sécurité de l'Ambassade. D'autre part, ce tronçon étroit de la route des Châtillons comporte des conflits entre véhicules et piétons.

Un échange de terrains et une redéfinition du cheminement piétonnier permettrait de dégager sans frais pour la Commune une offre supplémentaire de 15 places de stationnement pour véhicules de tourisme. Par ailleurs le cheminement des piétons pourrait se faire de manière plus agréable et sécurisée.

Descriptif du projet (voir aussi plan annexé)

Afin de pouvoir bénéficier de l'espace nécessaire à la création de 15 places de stationnement en épis le long de la route Suisse au droit des parcelles Nos 147 et 384, il est proposé d'effectuer les opérations suivantes :

Déplacement de la route des Châtillons et échange de terrains :

La partie du domaine public de la route des Châtillons située en bordure de la parcelle N° 147 au débouché de la ladite route sur la route Suisse serait échangée contre un futur chemin d'accès en bordure ouest de la parcelle 384, ainsi qu'une emprise pour les places de stationnement sur la bordure nord des parcelles Nos 147 et 384. Ce chemin d'accès serait réservé aux piétons et une borne amovible serait installée aux deux extrémités, afin de garantir un accès carrossable aux pompiers ou autres services étatiques.

Ces modifications apparaissent dans le plan annexé. Elles se traduisent par un gain d'environ 200 m² en faveur de la Commune. Cet échange permettrait à cette dernière de jouir de 15 places de stationnement publiques pour voitures de tourisme à proximité des accès de sa plage. La mise en place d'une nouvelle offre de stationnement dans ce secteur se justifie par la proximité de la plage de Mies, lieu très fréquenté des habitants de la Commune et de manière plus générale de la région, spécialement durant la saison estivale.

Travaux et coûts:

L'ensemble des travaux s'effectuera soit dans le cadre de la réfection de la RC1 telle que décrite dans le préavis 11/2016, soit de manière indépendante avec la Commune de Mies comme maître de l'ouvrage si le préavis de la RC1 ne devait pas être adopté.

Les coûts des travaux (tous aménagements, mutations, administration) liés au déplacement de la route des Châtillons seront portés par les propriétaires des parcelles Nos 147 et 384. Ces coûts comprennent la plantation et l'entretien d'une haie de maximum 1.2m de hauteur (afin de dégager la vue sur la parcelle No 147) le long du futur chemin piétonnier de la route des Châtillons.

Les coûts liés à la création de 15 places de stationnement seront intégralement supportés par lesdits propriétaires, à l'exception de ce qui serait couvert par les coûts de réalisation de la requalification de la RC1.

Procédure :

En cas d'acceptation du présent préavis, le projet d'échange serait mis à l'enquête publique. Lorsqu'il aura été définitivement accepté, l'échange proposé dans les conditions prévues dans le présent préavis devra encore être formalisé par la Municipalité et les propriétaires concernés, par la conclusion d'un acte notarié dont l'intégralité des frais serait à la charge des propriétaires des parcelles Nos 384 et 147.

Conclusion

La Municipalité est d'avis que cet échange est bénéfique au confort et à la sécurité des usagers de la route dans ce secteur et permet de répondre à un besoin réel pour la population de la Commune et de la région sans devoir engager de coûts pour les travaux.

Pour les motifs exposés dans le présent préavis, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MIES

- Vu le préavis N° 12/2016 de ce jour relatif à une demande de modification parcellaire et déplacement de la route des Châtillons (parcelles 384 et 147) aux fins de la création de 15 places de stationnement en bordure de la RC1 – Route Suisse,
- Oùï le rapport de la Commission des travaux, de l'environnement et des finances
- Attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

DECIDE :

1. d'autoriser la Municipalité à engager les échanges de terrains décrits ci-dessus
2. de mettre à l'enquête et, le cas échéant, d'entreprendre les travaux de création des 15 places de stationnement, d'un nouveau tronçon piétonnier et d'aménagements tels que présentés dans le plan annexé¹.
3. de signer un acte notarié en vue de la formalisation des accords prévus par le présent préavis

La Municipalité

Le Syndic

La Secrétaire

P-A. SCHMIDT

Y. HERNACH



Annexe : plan du projet

¹ Si la réhabilitation de la RC1 est acceptée et réalisée, les travaux concernant les places de stationnement seront entrepris dans le cadre du chantier de la RC1